

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 octobre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 octobre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 54

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers suppléés : 1

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Claudine FLEY)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_123 : ADMINISTRATION GENERALE / DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CABA DANS DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS - COMPLÉMENT CONCERNANT L'UNION DES AÉROPORTS FRANÇAIS (UAF) ET AMORCE**

### **Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER**

Par délibération n° DEL\_2020\_088 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a désigné des représentants de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac dans divers organismes.

Ladite délibération a déjà été complétée à plusieurs reprises depuis le 30 juillet 2020.

Il convient aujourd'hui de compléter la représentation de la CABA, d'une part, au sein de l'Union des Aéroports Français (UAF), d'autre part, au sein de l'Association AMORCE, œuvrant dans les domaines de la transition énergétique, de la gestion territoriale des déchets, de l'économie circulaire et de la gestion durable de l'eau, notamment.

Aux termes de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de procéder à un scrutin public pour cette désignation.

Réuni le 30 septembre 2024, le Bureau Communautaire a ainsi proposé que soient désignés :

- Monsieur Pierre MATHONIER, en qualité de titulaire et Madame Isabelle LANTUEJOUL, en qualité de suppléante, pour représenter la CABA au sein de l'UAF ;

- Monsieur Gérard PRADAL, en qualité de titulaire et Monsieur Philippe MARIOU, en qualité de suppléant, pour représenter la CABA au sein de l'Association AMORCE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les propositions ci-dessus ;

- d'autoriser ses représentants à accepter toute fonction de direction ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Président de l'organisme concerné.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.